

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – CGV

Septembre 2021

1. OBJET

- 1.1. Les présentes *Conditions Générales de Vente* (CGV) ont pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions de prestation de services selon lesquelles AD Computer Conseil fournit les services à son client.
- 1.2. Toutes les offres de prestation de services proposées par AD Computer Conseil sont soumises aux présentes *Conditions Générales de Vente* et aux lois en vigueur.
- 1.3. Veuillez lire attentivement les présentes *Conditions Générales de Vente*, les télécharger (et/ou les imprimer), et en conserver une copie.

2. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 2.1. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes *Conditions Générales de Vente*, et les accepter sans réserve.
- 2.2. AD Computer Conseil est susceptible de modifier à tout moment les *Conditions Générales de Vente*. Toute modification sera mise à jour sur le site web www.ad-computer-conseil.fr et notifiée au client par mail avant le démarrage de toute prestation de services.

3. DÉFINITIONS

Les présentes *Conditions Générales de Vente* comportent les termes suivants :

- 3.1. **AD Computer Conseil** : désigne l'entreprise individuelle, Mr Davis ALAGAPIN sous le statut d'auto-entrepreneur, domicilié à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (ESSONNE 91), 7 rue Henri Sellier, dont le numéro de SIRET est 819 962 051 00028. AD Computer Conseil est une micro-entreprise orientée dans l'assistance et la formation Informatique aux particuliers et aux entreprises.
- 3.2. **Client** : désigne toute personne physique ou morale signataire d'un devis sous format papier ou électronique.
- 3.3. **Services** : désigne toute prestation de toute nature effectuée par AD Computer Conseil pour le compte du client.

4. CARACTÉRISTIQUES DES SERVICES PROPOSÉS

- 4.1. AD Computer Conseil intervient sur demande du client. La prestation de service proposée par AD Computer Conseil est destinée à fournir au client des conseils et des solutions à la mise en place, au bon fonctionnement et au maintien des équipements informatiques qui font l'objet de la prestation. Les services concernent l'achat, l'assemblage et la réparation de tout matériel informatique ; la réalisation de toute prestation de services dans le domaine informatique, notamment de maintenance, d'installation, de dépannage, d'assistance (chez les particuliers et les entreprises), de récupération de données.
- 4.2. AD Computer Conseil ne vend ni matériel ni logiciel informatique. Le matériel ou le logiciel nécessaire au client pour ses installations ou réparations est fourni par le client ou par AD Computer Conseil sur la demande expresse du client par le moyen du débours. Aucune prestation n'est effectuée à distance par email. Seul un diagnostic peut être établi par ces moyens, à la suite de quoi un devis est émis et envoyé au client par voie électronique.

AD Computer Conseil est une entreprise individuelle spécialisée en Informatique

Renseignements et contact : www.ad-computer-conseil.fr

7 rue Henri Sellier – 91700 SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS
Tél : 06 60 23 92 05 – email : contact@ad-computer-conseil.fr

SIREN 819 962 051 RM 91 (Evry)
TVA non applicable – article 293 B du CGI

5. OBLIGATIONS D'AD COMPUTER CONSEIL

- 5.1. AD Computer Conseil s'engage à mener à bien la prestation commandée par le client. Toute prestation non prévue au contrat, ou toute modification de l'engagement initial, effectuée à la demande du client, fera l'objet d'un avenant au contrat.
- 5.2. AD Computer Conseil n'est pas tenu de conserver quelque élément que ce soit concernant le client et/ou la prestation de services, sauf notification expresse par le client. Dans ce cas, les données sont sauvegardées dans un délai de 14 jours ouvrés après la fin de la prestation. Le client restant responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité d'AD Computer Conseil ne peut donc être engagée.
- 5.3. AD Computer Conseil est tenu d'informer le client concernant les *Conditions Générales de Vente* avant chaque intervention. Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement, d'un logiciel ou le résultat d'une prestation de services ne dépend pas seulement de la qualité des matériels et logiciels installés et des services réalisés, mais aussi de facteurs indépendants de AD Computer Conseil, tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur, AD Computer Conseil ne répond que d'une obligation de moyen et non de résultat.
- 5.4. AD Computer Conseil se réserve le droit de ne pas assurer une prestation, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au domicile du client risquent de mettre sa sécurité en danger ou de compromettre l'intégrité du matériel.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

- 6.1. Le matériel, les logiciels et les données du client ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite restent de l'entière et unique responsabilité du client. Le client s'engage à sauvegarder toute information (données, fichiers, programmes) préalablement à toute intervention. Le client est informé que les prestations de services d'AD Computer Conseil peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur, à laquelle ne se substitue pas une garantie d'AD Computer Conseil.
- 6.2. Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires ainsi que tout numéro de série ou licence en cours de validité. AD Computer Conseil n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.
- 6.3. Le client est informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations de AD Computer Conseil à domicile (frais d'électricité, de connexion à Internet ou d'usure de consommables) engendrés par les manipulations effectuées par AD Computer Conseil sont et demeurent à la charge du client.
- 6.4. En cas de découverte de données illégales sur le/les supports informatique du client, en particulier de données à caractère pédophile, l'ensemble des prestations sera stoppé. AD Computer Conseil pourra poursuivre en justice par un dépôt de plainte le client propriétaire de ces données illégales.

7. TARIFS

- 7.1. Sauf mention contraire, les tarifs s'entendent en Euros (€) et hors taxes (HT). La TVA n'est pas applicable selon l'article 293B du Code Général des Impôts (CGI). Les tarifs en vigueur pour les différents services proposés par AD Computer Conseil sont disponibles en ligne sur le site www.ad-computer-conseil.fr, par téléphone au 06 60 23 92 05 ou par courrier à l'adresse postale du siège.
- 7.2. Les tarifs comprennent le déplacement plus la prestation. Un devis est effectué après diagnostic. Si le client refuse le devis, ou si la réparation est liée à un autre prestataire (fournisseur d'accès Internet par exemple), la facturation minimale sera celle d'un forfait diagnostic équivalent à une demi-heure de prestation, à laquelle s'ajoutent les frais de déplacement.

AD Computer Conseil est une entreprise individuelle spécialisée en Informatique

Renseignements et contact : www.ad-computer-conseil.fr

7 rue Henri Sellier – 91700 SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS
Tél : 06 60 23 92 05 – email : contact@ad-computer-conseil.fr

SIREN 819 962 051 RM 91 (Evry)
TVA non applicable – article 293 B du CGI

- 7.3. Dans le cadre d'un dépannage à domicile, si le client ou la personne chargée de le représenter était absent sur le lieu de rendez-vous et à l'heure convenue, le client s'engage à verser une indemnité compensatrice égale à une demi-heure de prestation, à laquelle s'ajoutent les frais de déplacement.
- 7.4. Toute intervention d'AD Computer Conseil donne lieu à une facturation minimale d'une demi-heure. Au-delà de la première demi-heure, la facturation s'effectue par tranche de demi-heures supplémentaires indivisibles. Des tarifs forfaitaires sont également disponibles, tarifs comprenant la prestation et le déplacement. La tarification détaillée est disponible en ligne sur www.ad-computer-conseil.fr.
- 7.5. AD Computer Conseil se réserve le droit de rectifier ses tarifs à tout moment. Toute modification sera mise à jour sur le site www.ad-computer-conseil.fr.

8. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- 8.1. Le paiement par le client bénéficiaire d'une prestation d'AD Computer Conseil est fait en globalité immédiatement après la fin de la prestation, soit à réception de la facture. Une date limite de paiement de 15 jours calendaires est fixée à la suite de la prestation. En cas de retard de paiement, les pénalités s'élèvent à 10% du montant total de la facture par jour de retard. Une facture électronique sera ensuite envoyée au client dans un délai de sept jours.
- 8.2. Le paiement s'effectue soit en espèces, soit par chèque (en Euros (€), à l'ordre de *Davis ALAGAPIN*), soit par virement bancaire ou virement électronique, soit par Carte Bancaire (CB).
- 8.3. Pour un autre mode de règlement, le client devra consulter au préalable AD Computer Conseil.

9. RÉSILIATION

- 9.1. AD Computer Conseil se réserve le droit de résilier tout contrat, sans formalité, de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, en cas de violation d'une des présentes clauses des *Conditions Générales de Vente*.

10. CONFIDENTIALITÉ

- 10.1. AD Computer Conseil s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les données personnelles du client et à ne pas divulguer, sous quelque prétexte que ce soit, les informations auxquelles elle a accès au cours de ses prestations.
- 10.2. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi « *Informatique et Libertés* », le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de toutes données personnelles (article 34 de la loi « *Informatique et Libertés* »). Ce droit pourra être exercé :
 - depuis le formulaire en ligne sur le site www.ad-computer-conseil.fr
 - en envoyant un mail à droit@ad-computer-conseil.fr
 - en envoyant un courrier postal à l'adresse du siège.

11. LOI APPLICABLE ET RÉCLAMATION

- 11.1. Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas d'échec d'une procédure de conciliation à l'amiable, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents d'Evry en cas de litige.
- 11.2. Toute réclamation concernant les services fournis par AD Computer Conseil doit être faite par lettre recommandée dans les cinq jours, en se référant aux numéros et date de la facture, au numéro client et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération.

AD Computer Conseil est une entreprise individuelle spécialisée en Informatique

Renseignements et contact : www.ad-computer-conseil.fr

7 rue Henri Sellier – 91700 SAINTE GENEVIÈVE DES BOIS
Tél : 06 60 23 92 05 – email : contact@ad-computer-conseil.fr

SIREN 819 962 051 RM 91 (Evry)
TVA non applicable – article 293 B du CGI